



NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010

Le 21 septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	3
1. GÉNÉRALITÉS	3
2. AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
3.1 Dénomination sociale et constitution	3
3.2 Organigramme.....	4
4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
4.1 La Société.....	4
4.2 Historique des trois (3) dernières années.....	4
4.3 Produits et services offerts par la Société	5
4.3.1 Équipement et systèmes de traitement des eaux.....	5
4.3.2 Service après-vente, consommables et solutions d'entretien	6
4.4 Marchés, méthodes de distribution, fournisseurs et clients.....	6
4.5 Orientation stratégique	7
4.6 Concurrence	7
5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	8
5.1 Activités générales	8
5.2 Méthode de production et compétences spécialisées.....	8
5.3 Employés.....	8
5.4 Facteurs de risque	9
6. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	12
6.1 Description générale.....	12
6.1.1 Actions ordinaires	12
6.1.2 Actions privilégiées	12
7. DIVIDENDES	13
8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	13
9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	13
9.1 Administrateurs	13
9.2 Membres de la haute direction	14
9.3 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	15
10. POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES	16
11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	16
12. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	16
13. CONTRATS IMPORTANTS.....	16
14. INTÉRÊTS DES EXPERTS	17
15. COMITÉ DE VÉRIFICATION	17
15.1 Généralités	17
15.2 Mandat du Comité de vérification	17
15.3 Composition.....	17
15.4 Honoraires du vérificateur	18
15.5 Politiques et procédures d'approbation préalable	18
16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	18
Annexe « A » : MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	19

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont expressément intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle et sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) :

- les états financiers vérifiés de H₂O Innovation pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010; et
- le rapport de gestion de H₂O Innovation pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010.

1. GÉNÉRALITÉS

Aux fins de la présente notice annuelle, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes « Société » ou « H₂O Innovation » désignent tous deux H₂O Innovation inc. et ses filiales.

Les produits et services de la Société sont plus amplement décrits sur le site Web www.h2oinnovation.com. L'ensemble des communiqués de presse diffusés par la Société s'y trouvent également. L'information que contient ce site Web n'est pas intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Les données relatives aux marchés et les prévisions sectorielles mentionnées dans la présente Notice annuelle proviennent de diverses sources publiques. Bien que la direction de la Société estime que ces sources indépendantes soient généralement fiables, l'exactitude et l'exhaustivité de cette information ne sont pas garanties et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Sauf indication contraire, les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens. Le symbole « \$US » renvoie au dollar américain. Le symbole « € » renvoie à l'euro.

2. AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés de la présente notice annuelle peuvent constituer des « énoncés prospectifs » qui impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, de sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats du secteur d'activités, peuvent différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs, exprimés ou avancés dans ces énoncés prospectifs. Lorsque « pourrait » est utilisé dans la présente notice annuelle, ces énoncés emploient des termes comme « prévoir », « croire », « continuer », « évaluer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « peut », « planifier », « potentiel », « prédire », « projet », « devrait » ou « devoir », parmi d'autres termes semblables. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles de la Société vis-à-vis des événements futurs et du rendement de l'exploitation, et ce, seulement en date de la présente notice annuelle. Les énoncés prospectifs impliquent des risques et des incertitudes importants, ne devraient pas être interprétés comme une garantie de rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement que ces résultats se matérialiseront. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs ou tout autre document auquel on se réfère dans la présente notice annuelle se fondent sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par ailleurs, les actionnaires ne doivent pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs sont formulés en date de la présente notice annuelle et, sous réserve des lois applicables, la Société n'a pas l'intention de les mettre à jour.

Les résultats et les développements réels différeront probablement, peut-être même sensiblement, de ceux dont il est question et qu'on suppose dans les énoncés prospectifs de la présente Notice annuelle. De tels énoncés se fondent sur un certain nombre d'hypothèses, qui peuvent se révéler fausses, notamment mais pas uniquement, au sujet : (i) de la situation financière générale; (ii) de l'environnement concurrentiel; (iii) de la direction et des employés de la Société; (iv) de la capacité de la Société à assurer des garanties de bonne exécution; (v) des investissements de capitaux réalisés par les clients de la Société; (vi) des contrats à forfait conclus par la Société; (vii) de la mise en œuvre par la Société d'un plan commercial stratégique; (ix) de la responsabilité de la Société à l'égard des produits et d'autres litiges potentiels auxquels la Société pourrait être soumise; (x) de la pénurie de matières premières; (xi) de la mise au point de nouveaux produits; (xii) des acquisitions et expansions; (xiii) de la liquidité du marché des actions ordinaires de la Société; (xiv) du taux de change; (xv) des liquidités; (xvi) des crédits; (xvii) des taux d'intérêt; (xviii) des évolutions technologiques et réglementaires; et (xix) des financements additionnels et dilutions.

3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

3.1 Dénomination sociale et constitution

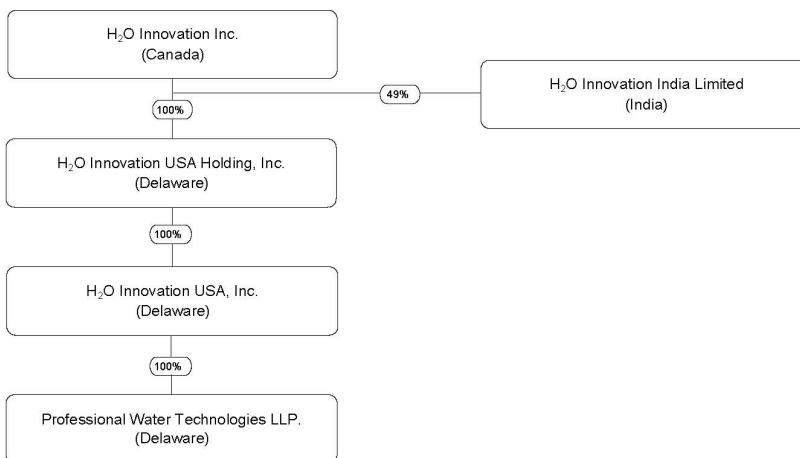
La Société a été constituée sous la dénomination sociale « Ressources Hebron Fjord inc. » en vertu des statuts de fusion sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 août 1995, au terme de la fusion de Ressources Chastel inc. et de 3152383 Canada inc. Le 1^{er} décembre 2000, la Société a changé sa dénomination sociale et a adopté celle de « H₂O Innovation (2000) inc. », puis a de nouveau changé sa dénomination sociale en « H₂O Innovation inc. » le 4 décembre 2008.

Le 1^{er} mars 2006, la Société a procédé à un regroupement de ses actions ordinaires sur une base de dix (10) actions ordinaires alors émises et en circulation pour une (1) nouvelle action ordinaire. Les termes et conditions des bons de souscription et des options d'achat d'actions alors émis et en circulation ont été ajustés en conséquence, à la date effective de ce regroupement.

Le siège social de la Société est situé au 420, boulevard Charest Est, bureau 240, Québec (Québec) Canada G1K 8M4.

3.2 Organigramme

L'organigramme qui suit présente les filiales de la Société ainsi que leurs juridictions de constitution au 21 septembre 2010. Chacune de ces filiales est détenue directement ou indirectement par la Société.



4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

4.1 La Société

H₂O Innovation conçoit, fabrique et installe des systèmes intégrés sur mesure de traitement des eaux pour de multiples marchés. Que ce soit pour la production d'eau potable, le traitement des eaux usées ou des procédés industriels, les solutions mises au point par H₂O Innovation combinent la meilleure expertise qui soit aux produits et aux technologies membranaires les plus avancés. Fiables, à la fine pointe et respectueuses de l'environnement, les solutions offertes par la Société visent à rationaliser les coûts pour les utilisateurs, optimiser le traitement des eaux et maximiser l'efficacité, la performance et la durée de vie d'un système de traitement d'eau.

H₂O Innovation entend poursuivre son développement dans le domaine du traitement des eaux à l'aide d'une gamme complète de technologies membranaires et de procédés de type bioréacteurs destinés aux secteurs municipal, industriel et commercial. H₂O Innovation entend devenir un leader en Amérique du Nord, en travaillant en collaboration avec des firmes de génie-conseil dans le but de concevoir des systèmes de traitement d'eau sur mesure en fonction de vastes caractéristiques analytiques et de puissantes capacités techniques visant à maximiser l'efficacité, la performance et la durée de vie d'un système de traitement d'eau.

4.2 Historique des trois (3) dernières années

Voici les événements qui ont influencé de façon significative le développement général des activités de la Société au cours des trois (3) derniers exercices :

Exercice financier terminé le 30 juin 2010 :

- signature le 1^{er} février 2010 d'un accord de coentreprise avec Chembond Chemicals Limited pour créer H₂O Innovation India Limited (« H₂O India »). Dans le cadre de cet accord de coentreprise, H₂O Innovation détient 49 % de H₂O India. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 1^{er} février 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour; et
- réalisation le 29 juin 2010 d'un placement privé d'actions ordinaires pour un produit brut global de 2,1 M \$. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour de même que dans un communiqué de presse daté du 29 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et une déclaration de changement important datée et déposé sur SEDAR le 30 juin 2010.

Exercice financier terminé le 30 juin 2009 :

- acquisition, le 3 juillet 2008, d'Itasca Systems, Inc., une entreprise établie au Minnesota spécialisée essentiellement dans le traitement des eaux pour les industries du secteur énergétique. Cette transaction est plus amplement décrite dans une déclaration de changement important et un communiqué de presse datés du 3 juillet 2008, accessibles sur le site Web de la Société et déposés sur SEDAR le 3 juillet 2008;
- réalisation, le 10 juillet 2008, d'un placement privé par l'émission d'une débenture convertible de 1,5 M\$ auprès de SIPAR inc. Cette transaction est plus amplement décrite dans une déclaration de changement important et un communiqué de presse datés du 10 juillet 2008, accessibles sur le site Web de la Société et déposés sur SEDAR le 11 juillet 2008;
- réalisation, le 15 septembre 2008, d'un financement sous forme d'un prêt à terme de 3,5 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 15 septembre 2008, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 17 septembre 2008;
- réalisation, le 4 juin 2009, d'un placement privé de reçus de souscription de 2,75 M\$ qui ont été convertis en unités le 17 juin 2009 à la suite de la conclusion de l'acquisition de la presque totalité des actifs de Professional Water Technologies, Inc. (« PWT »). Chaque unité étant composée d'une action ordinaire du capital-actions de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire, Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 4 juin 2009, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 5 juin 2009;
- acquisition, le 17 juin 2009, de la presque totalité des actifs de PWT, une entreprise établie en Californie qui met au point, fabrique et vend des solutions de prétraitement et d'entretien pour les systèmes de filtration membranaires conçu pour des applications industrielles, municipales et commerciales. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 19 juin 2009, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 19 juin 2009, de même que dans une déclaration de changement important datée et déposée sur SEDAR le 23 juin 2009;
- réalisation, le 19 juin 2009, d'un placement privé de 1,5 M\$ d'unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire du capital-actions de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 19 juin 2009, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 19 juin 2009, de même que dans une déclaration de changement important datée et déposée sur SEDAR le 23 juin 2009; et
- réalisation, le 30 juin 2009, d'un financement par emprunt de 2,5 M\$ sous forme de prêt à terme non garanti auprès d'une institution financière canadienne et d'investisseurs privés. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 30 juin 2009, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 30 juin 2009.

Exercice financier terminé le 30 juin 2008 :

- acquisition, le 28 novembre 2007, de la totalité des actifs de Sigma Environmental Solutions inc., entreprise établie en Alberta desservant le marché de l'Ouest canadien et spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de traitement des eaux et des eaux usées, notamment destinés à l'industrie pétrolière. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 29 novembre 2007, accessible sur le site Web de la Société; et
- acquisition, le 10 avril 2008, de Wastewater Technology Inc., une entreprise établie en Virginie et spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de traitement des eaux sanitaires usées, utilisant les brevets liés au Bio-Wheel^{MC} et au Bio-Brane^{MC}. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 11 avril 2008, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 11 avril 2008.

4.3 Produits et services offerts par la Société

H₂O Innovation se concentre sur deux secteurs principaux : (i) la vente d'équipement et de systèmes de traitement des eaux et (ii) le service après-vente, les consommables et les solutions d'entretien.

4.3.1 Équipement et systèmes de traitement des eaux

La Société conçoit, fabrique et commercialise des systèmes pour les applications suivantes : la production d'eau potable, la réutilisation des eaux, le dessalement des eaux, la production d'eau à partir de procédés industriels et le traitement des eaux usées (sanitaires et industrielles).

L'essentiel des systèmes vendus par la Société sont faits sur mesure. Chacun des systèmes doit être adapté aux exigences du client et aux caractéristiques des eaux à traiter. Ces systèmes sont principalement fondés sur les technologies de filtration membranaire et de bioréacteurs, qui combinent les différentes technologies et expertises offertes par la Société à ses clients.

De plus, H₂O Innovation possède un ensemble de technologies brevetées, telles que Bio-Brane^{MC} et Bio-Wheel^{MC}, de technologies sous licence comme Biosor et de technologies exclusives comme Bio-Fosse^{MC}, RBR et Bio-Tour, qui permettent à la Société de cibler le marché des eaux usées

Le secteur de l'équipement et des systèmes de traitement d'eau a représenté plus de 63 % en 2010 et 82 % en 2009 des revenus consolidés totaux de la Société. Les revenus de ce secteur ont été de 17,5 millions de dollars en 2010 et 25,5 millions de dollars en 2009.

4.3.2 Service après-vente, consommables et solutions d'entretien

La Société vend des produits et des pièces de rechange destinés aux systèmes de filtration membranaires afin de satisfaire les besoins de sa base de clientèle. Ces pièces de rechange incluent des pompes, vannes, membranes, médias et toutes autres pièces de rechange faisant partie d'un système de traitement d'eau (et d'eaux usées). En outre, la Société synthétise et fabrique une gamme unique de produits ayant fait l'objet d'une demande de brevet, de solutions durables et spécialisées pour des applications de prétraitement membranaire. La Société est aussi à mettre au point des mélanges spécifiques pour l'entretien, la conservation et le nettoyage des systèmes membranaires, qui optimisent l'efficacité d'exploitation, les économies, la performance et la durabilité des systèmes d'osmose inverse.

Le secteur des services après-vente, consommables et solutions d'entretien a représenté 37 % en 2010 et 18 % en 2009 des revenus consolidés totaux de la Société. Les revenus de ce secteur ont été de 10,2 M \$ en 2010 et de 5,7 M \$ en 2009.

4.4 Marchés, méthodes de distribution, fournisseurs et clients

La Société fait affaire aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde. Durant l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 2010, 62 % des ventes de la Société ont été réalisées aux États-Unis, 27 % au Canada et 11 % à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Durant l'exercice financier précédent, qui s'est terminé le 30 juin 2009, 19 % des ventes de la Société ont été réalisées au Canada, 80 % aux États-Unis et 1 % ailleurs dans le monde.

Les produits et services de H₂O Innovation sont vendus sur les marchés municipal, commercial et industriel du traitement des eaux. Dans ces marchés, la Société sert principalement : des municipalités, des collectivités et des lotissements privés, des centrales d'énergie et d'électricité, des industries automobiles, des complexes miniers et des camps d'ouvriers, des industries du secteur de l'alimentation et des boissons, des industries pharmaceutiques ainsi que des établissements de soins de santé ou touristiques.

La plupart des produits et services de la Société sont vendus directement aux clients par l'équipe de vente interne. Les clients peuvent généralement être regroupés dans deux grandes catégories : firmes de génie-conseil, entreprises de construction et fournisseurs de services de génie, d'une part, et utilisateurs, d'autre part. Les utilisateurs comprennent les industries, les clients commerciaux, les services d'eau, les municipalités et les gouvernements locaux.

La Société recourt également à un réseau de représentants externes. Pour ses ventes d'équipements et de systèmes de traitement des eaux usées au Canada et aux États-Unis, la Société a mis en place un réseau de 21 représentants commerciaux. Par ailleurs, la Société a annoncé le 20 janvier 2010 la signature d'une entente de représentation avec 3M Purification Inc. 3M Purification représente la gamme complète d'équipements et de systèmes de traitement d'eau, de service après-vente, de consommables et de solutions d'entretien de H₂O Innovation sur les marchés du pétrole & du gaz et de l'assemblage automobile aux États-Unis. Cette entente, initialement limitée au territoire des États-Unis, a été étendue au Canada le 25 mars 2010.

Pour son secteur du service après-vente, des consommables et des solutions d'entretien, la Société a développé un réseau de 10 distributeurs internationaux (en date du 30 juin 2010), se positionnant dans les régions et pays suivants : Australie, Thaïlande, Corée du Sud, Chine, Taïwan, Inde, Émirats Arabes Unis, Israël, Chypre, Grèce, Turquie, Afrique de l'Est, Allemagne, Mexique et Colombie. Ces distributeurs commercialisent et vendent la gamme de solutions spécialisées pour le prétraitement préparatoire membranaire, de même que les produits de nettoyage et d'entretien qui font partie des secteurs du service après-vente, des consommables et des solutions d'entretien. Les produits vendus localement par ces distributeurs internationaux sont fabriqués par la Société dans ses installations de Vista, en Californie, puis expédiés aux distributeurs sur réception des commandes.

La Société ne dépend pas d'un seul client. Pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010, aucun client n'apportait plus de 10 % des revenus de la Société. Pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009, un client apportait 11 % des revenus de la Société.

La Société n'estime pas que ses ventes soient exposées aux risques saisonniers et ne croit pas être exposée de façon importante aux cycles économiques, même si les résultats de l'exercice financier 2010 sont plus bas que prévus. Suite à la série d'acquisitions réalisées par la Société au cours des dernières années, et suite à sa croissance interne durant cette même période, la Société a aujourd'hui relativement équilibré ses activités entre les marchés municipal, commercial et industriel, une diversification qui devrait lui permettre de gérer son exposition aux cycles économiques. La hausse de revenus générée par le secteur du service après-vente, des consommables et des solutions d'entretien devrait également lui

permettre de réduire son exposition aux cycles économiques de quelconque marché particulier, tout en établissant une base de revenus généralement récurrents.

La Société collabore avec un réseau de divers fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis et elle ne dépend pas d'un seul fournisseur pour s'approvisionner en matières premières ou en composants. La Société contrôle fréquemment son réseau de fournisseurs, leurs capacités techniques et la compétitivité de leurs prix et conditions de vente. La Société travaille également avec de nouveaux fournisseurs tout au long de l'année, en fonction des exigences de fabrication de chacun des projets.

4.5 Orientation stratégique

Au cours de 2011, la Société entend poursuivre son développement tout en demeurant fidèle à sa stratégie de croissance traditionnelle, qui consiste à combiner croissance interne et croissance externe, au moyen d'acquisitions ciblées ou de partenariats stratégiques.

La stratégie de H₂O Innovation en Amérique du Nord – le principal marché géographique de la Société – sera d'optimiser son offre hybride d'équipements et de solutions d'entretien. Cet exercice a débuté au cours de l'exercice financier 2010 suite à l'acquisition de PWT et la Société entend continuer à optimiser sa base de clientèle qui achète de l'équipement et des systèmes pour lui vendre des consommables et des solutions d'entretien afin d'accroître les ventes généralement récurrentes et d'ajouter de la prévisibilité au modèle d'affaires. Les relations que la Société entretient avec ses clients du secteur des consommables et des solutions d'entretien ont fait naître des opportunités de ventes d'équipements et de systèmes auprès de ces clients déjà existants. Ces synergies fonctionnent dans les deux sens et la Société souhaite les développer au cours de l'exercice financier 2011. La Société se présente à ses clients comme un fournisseur de solutions et propose à ses clients de les supporter dans la résolution de leurs problèmes de traitement d'eau en leur fournissant non seulement les équipements et les produits, mais aussi en les aidant à opérer l'équipement et à améliorer de manière continue la performance de cet équipement.

La Société se concentrera également sur le développement de sa présence dans les marchés créneaux. Au niveau du marché municipal, et dans le but d'augmenter les ventes de systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées, la Société se concentrera sur les communautés de petite taille et ciblera les petites firmes d'ingénierie locales de manière à être partie intégrante des solutions que ces firmes d'ingénierie peuvent apporter à leurs clients. Dans le marché industriel, la Société se concentrera sur les industries faisant face à des problèmes d'eau complexes dans le but de leur apporter des solutions et d'optimiser l'opération de leurs systèmes de traitement d'eau. La Société continuera également à travailler au développement de nouvelles applications pour des technologies existantes.

Au cours de 2010, la Société a commencé à intensifier progressivement ses efforts consacrés au développement des affaires internationales. En février la Société et Chembond Chemicals Limited, un chef de file indien dans la fabrication et la distribution de produits chimiques de spécialité et un fournisseur de services techniques, d'exploitation et de maintenance, ont créé H₂O India, une coentreprise détenue à 49 % par la Société. H₂O India est bien positionnée pour servir de plateforme d'approvisionnement à la Société, lui permettant d'optimiser sa chaîne d'approvisionnement en identifiant de nouveaux fournisseurs régionaux et en établissant avec eux des relations d'achat portant sur des composantes et pièces clés. H₂O India peut également être sollicitée en tant que sous-traitant pour les projets internationaux de la Société, dans l'objectif d'améliorer la compétitivité de la Société pour la fabrication de systèmes destinés à des utilisateurs situés hors de l'Amérique du Nord.

En 2011, la Société entend poursuivre le développement de ses affaires internationales par le biais de ses ressources existantes tout en continuant à rechercher de potentiels partenariats ou acquisitions stratégiques. Avec l'acquisition de PWT, la Société bénéficie d'un réseau de distribution international bien établi pour ses consommables et ses solutions d'entretien. Les objectifs de la Société pour 2011 sont les suivants : augmenter le support à ses distributeurs; continuer l'expansion de son réseau de distribution en élargissant sa présence géographique; et optimiser son offre hybride d'équipements et de consommables et solutions d'entretien. Finalement, pour ce qui a trait à ses technologies brevetées en eaux usées, la Société évaluera l'opportunité de concéder des licences d'exploitation de ses technologies à des sociétés de traitement des eaux opérant à l'étranger.

La stratégie de développement de la Société pour l'exercice financier 2011 et au-delà vise à faire évoluer son modèle d'entreprise de simple fabricant d'équipement et de consommables pour le traitement des eaux à un fournisseur offrant une gamme complète de solutions dans le domaine du traitement des eaux. Grâce à son offre hybride, la Société fournit à ses clients un support dans l'opération de l'équipement de traitement des eaux et leur permet également une aide à l'amélioration continue de la performance de l'équipement, à l'échelle d'un territoire élargi.

4.6 Concurrence

Les principaux concurrents de la Société dans l'industrie du traitement des eaux sont de grandes multinationales comme General Electric (États-Unis); Veolia Environnement (France); Degremont (France); Pall Corporation (États-Unis); Doosan (Corée du Sud); et Siemens (Allemagne). Sur la scène locale, parmi les concurrents de la Société, on trouve Harn R.O. Systems, dans le sud-est des États-Unis, FilterBox, dans l'Ouest canadien, et Dagua, au Québec. Pour certains marchés ou

technologies spécifiques, la Société est en compétition avec des acteurs bien précis, comme Westech pour ses technologies de traitement des eaux usées; Nalco, GE Betz, Genesys, Avista, et King Lee Technologies pour ses technologies relatives aux consommables et solutions d'entretien.

Cependant, malgré sa taille modeste, H₂O Innovation croit être l'une des rares entreprises de traitement des eaux au Canada proposant une offre aussi large et complète et un nombre aussi important de projets références. Sur le territoire nord-américain, sa taille permet à la Société d'être concurrentielle dans un créneau relativement moins exploité par ses concurrents plus importants. Dans une situation économique normale, ces grandes entreprises ont tendance à éviter de fabriquer des produits sur mesure et travaillent sur des projets de plus grande envergure de sorte qu'ils sont moins concurrentiels lorsqu'il s'agit de contrats d'une valeur supérieure à 5 M\$. Les plus petites entreprises, quant à elles, sont moins concurrentielles lorsqu'il s'agit de contrats d'une valeur inférieure à 500 000 \$. Les projets de moyenne envergure sont un créneau que H₂O Innovation tentera de cibler au cours des prochaines années.

5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Activités générales

La Société a pour mission de concevoir, de mettre au point et de commercialiser des produits novateurs de traitement des eaux par l'élaboration de systèmes de filtration membranaire et de procédés de traitement biologique et physique qui respectent l'environnement.

H₂O Innovation conçoit, fabrique et entretient des usines de traitement complètes et ses services comprennent l'installation, le démarrage, l'exploitation, l'entretien et la fourniture de pièces de rechange et de solutions de nettoyage. Les systèmes de traitement peuvent intégrer les technologies d'ultrafiltration, de nanofiltration et d'osmose inverse aux procédés traditionnels afin de répondre aux exigences spécifiques et générales des municipalités, des industries, des organismes gouvernementaux, des promoteurs immobiliers privés, des fournisseurs de services publics et du secteur agricole.

Les systèmes fournis par la Société peuvent être adaptés à plusieurs fonctions, dont le dessalement et la purification des eaux saumâtres, la filtration des eaux de surface ou souterraines, l'enlèvement mécanique des solides en suspension et la récupération et réutilisation des eaux usées sanitaires et industrielles, ainsi que la production d'eau à partir de ces dernières.

L'objectif de la Société est de devenir un chef de file dans la fabrication sur mesure de systèmes de traitement d'eau et d'apporter à ses clients le support nécessaire pour maximiser l'efficacité, la performance et la durée de vie de leurs systèmes.

5.2 Méthode de production et compétences spécialisées

La Société est d'avis qu'elle détient certains avantages concurrentiels sur ses principaux concurrents en raison de son savoir-faire, de ses références provenant de plus de 500 projets d'installation de systèmes, de ses technologies brevetées et de sa capacité manufacturière. La Société peut offrir un certain nombre de solutions différentes pour la production d'eau potable et le traitement des eaux usées, en plus de pouvoir entretenir de tels systèmes.

Grâce à l'expertise, à la technologie et à l'expérience de la Société, les systèmes de traitement des eaux usées et sa gamme de produits offerts par celle-ci répondent ou dépassent les exigences réglementaires fédérales et locales en matière de production d'eau potable et de traitement des eaux usées dans différents secteurs privés et publics du Canada et des États-Unis.

La Société se spécialise dans la conception sur mesure de systèmes de traitement. Avec ses deux usines – une à Ham-Nord (Québec), de 65 000 pi², et une à Minneapolis (Minnesota), de 37 000 pi² –, la Société bénéficie d'une main-d'œuvre spécialisée pouvant répondre aux exigences des clients dans de brefs délais d'exécution, offrant ainsi des solutions concurrentielles.

En outre, la Société fabrique des solutions spécialisées durables pour le prétraitement membranaire et les applications de nettoyage dans ses installations de production de 12 000 pi² à Vista (Californie). Dans ces installations, la Société est aussi à mettre au point des mélanges spécifiques pour l'entretien, la conservation et le nettoyage des systèmes membranaires qui maximisent l'efficacité opérationnelle et économique tout en augmentant la performance et la durabilité des systèmes d'osmose inverse.

H₂O Innovation est en mesure de présenter à ses clients des offres partielles ou complètes de services, qu'il s'agisse de mettre en place une usine pilote ou de concevoir, d'assembler, d'installer et de fournir un service après-vente comprenant des solutions de nettoyage ou des analyses de systèmes membranaires aux fins d'inspection.

5.3 Employés

En date du 30 juin 2010, la Société comptait une équipe d'approximativement 95 employés au Canada et aux États-Unis, dont plus de 25 ingénieurs spécialisés dans des technologies novatrices de traitement des eaux, telles que la filtration membranaire, les réacteurs biologiques à membrane et les solutions de nettoyage de membranes.

5.4 Facteurs de risque

Les facteurs de risque suivants auxquels est exposée la Société ne sont pas exhaustifs; la Société exploite son entreprise dans un secteur en constante évolution, ce qui peut donner lieu à de nouveaux facteurs de risque. La Société ne peut ni prévoir ces facteurs de risque ni en évaluer les répercussions, le cas échéant, sur ses activités, de même qu'elle ne peut évaluer dans quelle mesure un facteur ou une combinaison de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne considère pas et les actionnaires de la Société ne devraient pas non plus considérer les énoncés prospectifs comme un gage de résultats réels.

Afin de suivre étroitement les risques et de minimiser leur impact, le conseil d'administration de la Société a récemment étendu le mandat du comité de gouvernance et de rémunération pour y inclure l'évaluation et la gestion des risques. Le conseil est en processus d'adoption d'une politique de gestion des risques et a augmenté la sensibilisation des employés de la Société aux risques en vue d'améliorer la gestion des risques et de les mitiger. Les pratiques d'évaluation des risques de la Société sont révisées et réévaluées sur une base trimestrielle.

Situation financière mondiale actuelle

La difficile situation financière mondiale actuelle a considérablement affecté les investissements des industries en équipement. L'argent de relance versé dans le cadre de l'*American Recovery and Reinvestment Act* et de programmes similaires au Canada ne s'est pas autant que prévu concentré sur l'infrastructure et le financement a été lent à arriver au niveau municipal. Tous ces facteurs ont contribué à retarder et réduire le nombre de projets de traitement d'eau, et à augmenter la concurrence et le nombre de sociétés répondant à un appel d'offres. Cet environnement concurrentiel a eu un effet à la baisse sur les marges de profit des projets attribués à la Société au cours de la seconde moitié de l'exercice financier terminé le 30 juin 2010. Au cours des derniers mois, les investissements en équipement de traitement d'eau semblent avoir augmenté; les industries semblent rechercher des investissements en équipement; et les fonds de relance semblent être par la situation financière mondiale ne peuvent toutefois garantir une courbe de croissance soutenue sur le long terme.

Par ailleurs, la situation financière mondiale actuelle est changeante et caractérisée par une volatilité accrue. Les difficultés rencontrées par les institutions financières ont contribué à réduire la liquidité de l'ensemble des institutions financières et ont réduit l'offre de crédit à leur disposition et à celle des émetteurs qui empruntent auprès de ces dernières. Ces facteurs peuvent nuire à la capacité de la Société d'obtenir des financements à base de titres ou du financement par emprunt selon des modalités qui lui soient favorables. Ainsi, la volatilité et la turbulence accrues et continues des marchés peuvent retentir sur les activités de la Société et nuire au prix des actions ordinaires de cette dernière.

Environnement concurrentiel

Dans les marchés ciblés par la Société, la concurrence est fondée sur un certain nombre de facteurs, notamment le prix, la technologie, la connaissance des applications, la disponibilité du financement, la réputation, la garantie des produits, la fiabilité, le réseau de distribution et le service après-vente. Certains concurrents de la Société présentent l'avantage de pouvoir compter sur de plus grandes ressources que celles de la Société, notamment sur le plan financier. Par ailleurs, tel qu'expliqué dans les paragraphes précédents (voir *Situation financière mondiale actuelle*), la difficile situation financière mondiale actuelle a contribué à réduire le nombre de projets de traitement des eaux, et à augmenter la concurrence et le nombre de sociétés répondant aux appels d'offres pour chaque projet. Si cet environnement concurrentiel persiste, il se peut que les marges de profit des projets soient réduites, ce qui pourrait affecter de manière négative la situation commerciale et financière de la Société, ainsi que le résultat d'exploitation.

Direction et employés

La Société dépend grandement de sa capacité à attirer et maintenir en poste un personnel hautement compétent dans un environnement concurrentiel.

La Société pourrait ne pas être en mesure de recruter, de maintenir en poste et de motiver des employés hautement compétents afin d'assurer la bonne conduite des activités essentielles à son succès, notamment les ventes. L'impossibilité de recruter et de maintenir en poste des employés hautement compétents pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Capacité à assurer les garanties de bonne exécution

Au sein de l'industrie où la Société est active, il est important que la Société soit capable de fournir les garanties de bonne exécution requises telles que cautionnements ou assurances afin de sécuriser certains contrats. La capacité de la Société à assurer ces garanties de bonne exécution dépend notamment de sa situation financière et des garanties collatérales que la Société peut fournir à une compagnie de cautionnement. La situation financière de la Société et sa capacité à fournir des garanties collatérales peuvent être affectées par de nombreux facteurs et rien ne garantit que la Société soit toujours capable de fournir les garanties de bonne exécution requises pour un quelconque projet. Si les garanties de bonne exécution requises ne peuvent être fournies et si la Société se retrouve dans l'impossibilité de conclure un contrat avec un client, il se

peut que la Société ne puisse exécuter un projet pour lequel elle avait toutes les compétences techniques et un prix compétitif.

Investissement de capitaux

Les activités commerciales de la Société dépendent en partie de l'acquisition d'immobilisations de la part de ses clients. Dans nombre de cas, de telles dépenses en immobilisations sont substantielles par rapport au budget d'exploitation du client. Les technologies de la Société représentent fréquemment une nouvelle solution aux problèmes de traitement des eaux du client, ce qui accroît les besoins de formation du client. Par conséquent, une importante proportion des affaires de la Société repose sur des commandes importantes par rapport au revenu total et sujettes à des périodes de vente pouvant dépasser un an, ainsi qu'à des reports ou annulations.

Contrats à forfait

La Société conclut généralement des contrats de fabrication à forfait en fonction de l'évaluation des risques techniques et du total des coûts de production. Des évaluations sensiblement imprécises peuvent entraîner des pertes liées au respect des engagements contractuels de la Société.

Mise en œuvre d'un plan commercial stratégique

La stratégie commerciale de la Société vise à optimiser son offre hybride d'équipement et de consommables, en se concentrant sur le développement de secteurs clés et en concluant des acquisitions ou des alliances avec des acteurs de régions géographiques stratégiques, offrant des gammes de produits ou des modèles d'affaires fortement complémentaires. Le plan stratégique de la Société devrait être considéré en tenant compte des risques, des dépenses et des difficultés auxquels sont couramment confrontées les entreprises en développement. Bien que la réussite de la stratégie de croissance de la Société puisse nécessiter l'apport de capitaux plus importants que prévu, rien ne garantit que la Société atteindra le niveau de croissance souhaité.

Responsabilité à l'égard des produits et autres litiges potentiels

La Société est exposée à diverses responsabilités quant à ses produits et à d'autres litiges potentiels relativement à ses activités, y compris à des responsabilités et à des dépenses associées aux défauts des produits. Bien que la Société souscrive une assurance responsabilité à l'égard de ses produits et d'autres types d'assurances que la direction de la Société juge conformes à la pratique générale du marché dans son industrie mais la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours adéquatement assurée à l'égard de toute responsabilité potentielle.

Pénurie de matières premières

Certains des produits manufacturés par la Société nécessitent des matières premières spécifiques. Si ces matières premières ne sont pas disponibles ou ne sont pas disponibles sous des conditions satisfaisantes et que la Société ne peut manufacturer et fournir à ses clients le produit demandé, le niveau de ventes et les relations que la Société entretient avec ses clients peuvent être affectés de manière négative.

Mise au point de nouveaux produits

De temps à autre, la Société met au point de nouveaux produits spécialisés qui comportent des risques inhérents. Les principaux risques comprennent :

- (a) le risque technique – le rendement du produit n'est pas aussi élevé que souhaité, ou les problèmes de fiabilité du produit sont inacceptables et celui-ci n'est pas de qualité marchande;
- (b) le risque lié aux fournisseurs – le fonctionnement des composants obtenus auprès d'un fournisseur tiers n'est pas acceptable, ce qui a des incidences défavorables sur la possibilité de commercialisation des nouveaux produits et la responsabilité de la Société à l'égard de ces derniers.

Risque d'acquisition et d'expansion

Dans certaines circonstances, la Société peut connaître un développement de ses activités par suite de l'acquisition d'entreprises, de produits ou de technologies. Rien ne garantit que la Société puisse repérer, acquérir ou gérer de façon rentable des entreprises ni qu'elle puisse intégrer avec succès à ses activités toute entreprise, tout produit ou toute technologie acquis sans avoir à subir les inconvénients de dépenses, de retards ou d'autres difficultés opérationnelles ou financières considérables. Il n'est jamais assuré que les entreprises, produits ou technologies éventuellement acquis permettront d'engranger les revenus prévus.

Dans le cadre des acquisitions réalisées par la Société, des responsabilités et des risques n'ayant pas été découverts ou n'ayant pu être quantifiés par la Société lors de sa vérification diligente, qui est réalisée préalablement à la réalisation de l'acquisition, peuvent être présents et la Société peut ne pas être indemnisée pour certains ou tous ces risques ou responsabilités. L'existence de toute responsabilité ou risque important pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les affaires, la situation financière et les résultats d'opération de la Société. De plus, des acquisitions peuvent impliquer plusieurs risques spéciaux incluant le détournement de l'attention de la direction, le défaut de retenir des employés clés et des événements ou circonstances inattendues, certaines desquelles peuvent avoir une incidence défavorable importante sur le rendement de la Société.

Si la Société gère mal sa stratégie d'acquisition ou d'expansion, une incidence défavorable importante pourra en résulter quant aux résultats d'opération et à la situation financière de la Société.

Liquidité du marché

Les activités d'achat et de vente des actions ordinaires de la Société sont faibles, ce qui pourrait entraîner une faible liquidité de ces actions. Le prix du marché des actions ordinaires de la Société pourrait par conséquent être sujet à d'importantes fluctuations. Des facteurs tels que l'annonce de la conclusion d'importants contrats, des innovations technologiques, de nouveaux produits commerciaux, des brevets, des changements réglementaires, les bilans financiers trimestriels et les ventes d'actions ordinaires par la Société ou des actionnaires, parmi de nombreux autres facteurs, ont pu avoir des répercussions considérables sur le prix des actions ordinaires de la Société. En outre, les prix et la valeur des marchés financiers peuvent connaître des fluctuations considérables, ce qui nuit aux prix du marché des titres de participation d'entreprises qui sont parfois indépendantes du rendement de l'exploitation d'autres entreprises. À grande échelle, les fluctuations du marché, de même que le contexte économique en général, peuvent nuire au prix du marché des actions ordinaires de la Société.

Risque relié au taux de change

La Société est exposée aux risques reliés au taux de change en raison des achats et des ventes qu'elle effectue en dollars américains, en raison des actifs nets de ses filiales étrangères et en raison des ventes internationales dans le cadre desquelles la Société est payée en devises étrangères. Afin de limiter l'impact des fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain et aux autres devises étrangères, la Société fait généralement correspondre lorsque possible les sommes reçues sous forme d'une devise étrangère avec les sommes à être déboursées sous forme de cette même devise étrangère. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de couvrir les variances de liquidité en devises étrangères.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de s'acquitter de ses obligations dans les délais impartis et à un coût raisonnable. La Société gère le risque de liquidité en contrôlant ses exigences d'exploitation et en utilisant diverses sources de financement afin de se donner une flexibilité financière. La Société prépare des budgets et des prévisions pour s'assurer qu'elle a les fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

Pour ses activités d'exploitation, la Société a contracté des dettes à long terme et une débenture convertible qui lui fournissent suffisamment de liquidité.

Pour ses activités d'investissement, la Société évaluera ses besoins de liquidité si applicable et prendra les actions appropriées.

Risque relié au crédit

Le risque relié au crédit est relié au risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquittera pas de certaines ou de toutes ses obligations, causant ainsi à la Société une perte financière. Le principal risque est relié aux comptes recevables. Afin de gérer le risque relié aux comptes recevables, la Société inclut des provisions, déterminées pour chaque client, sur son bilan afin de tenir compte des pertes potentielles.

La Société est également exposée aux risques de crédit reliés aux liquidités, aux certificats de dépôt et aux certificats d'investissement. En date du 30 juin 2010, la Société avait 2 205 544 \$ (6 194 817 \$ en 2009) en encaisse et des investissements auprès d'une institution bancaire dont le risque de perte est considéré peu élevé par la Société.

Risque relié aux taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque relié à la fluctuation des taux d'intérêt en raison des prêts et des dettes recevables à intérêts variables et des prêts payables. La Société gère le risque relié à la fluctuation des taux d'intérêt en allouant sa dette financière entre des instruments à taux fixe et à taux variable.

Les certificats de dépôt, les certificats de placement, les placements, les prêts non garantis et la débenture convertible portent intérêt à des taux fixe et la Société est donc exposé au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le prêt bancaire et le prêt avec une banque à charte canadienne portent intérêt à des taux d'intérêt variables et la Société est donc exposée à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Évolutions technologiques et réglementaires

L'industrie du traitement des eaux est caractérisée par une technologie évolutive, des standards imposés par la concurrence et des exigences réglementaires, lesquels influent sur la demande et poussent la Société à améliorer ses produits et services. L'évolution des exigences juridiques, réglementaires ou sectorielles peut rendre désuets certains produits et procédés de traitement des eaux offerts par la Société. L'acceptation de nouveaux produits peut également être touchée par l'adoption de nouvelles mesures législatives gouvernementales, qui imposent des standards plus rigoureux.

De plus, la Société est exposée aux risques que comporte le lancement de nouveaux produits et de nouvelles applications, notamment une non-acceptation dans les marchés, un retard de développement ou un mauvais fonctionnement des produits.

Financement additionnel et dilution

La Société n'exclut pas de lever des fonds supplémentaires en recourant à un financement par émission de titres. De plus, 9 179 877 bons de souscription et 1 950 000 options d'achat d'actions sont présentement émises et en circulation.

L'exercice des bons de souscription et des options d'achat d'actions de même que la possibilité de procéder à un nouveau financement par émission de titres représentent des éléments dilutifs pour les actionnaires actuels et à venir.

6. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série.

Au 30 juin 2010 et au 21 septembre 2010, un total de 60 120 823 actions ordinaires sont émises et en circulation et aucune action privilégiée n'est émise.

Ce qui suit est un bref résumé des attributs des actions ordinaires et des actions privilégiées. Ce résumé est sujet aux dispositions plus détaillées présentées dans les statuts de la Société.

6.1 Description générale

6.1.1 Actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter à toutes les assemblées d'actionnaires sauf celles auxquelles ont seuls le droit de vote les détenteurs d'autres catégories d'actions. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir et de se faire verser en argent, en actions ou en biens de la Société, à même les fonds de la Société applicables à la déclaration et au versement de dividendes, tout montant de dividende déclaré, dans la mesure et à la date déterminées par le conseil d'administration de la Société. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de se partager le reliquat des actifs de la Société lors de sa liquidation, de sa dissolution, de son abandon des affaires ou de toute autre distribution de son actif.

6.1.2 Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent en tout temps être émises en une ou plusieurs séries, prenant rang également entre elles, à titres d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes et au partage des actifs advenant la dissolution de la Société, de la liquidation ou de la distribution de la totalité ou d'une partie de ses actifs parmi les actionnaires. En vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les actions privilégiées ne confèrent pas à leurs détenteurs le droit de voter aux assemblées des actionnaires, d'y être convoqués ou d'y assister. Les détenteurs d'actions privilégiées d'une série ont le droit de recevoir un dividende, à l'égard de chaque exercice financier de la Société ou à tout autre intervalle prévu dans les statuts de modification pertinents pour cette série. Le caractère cumulatif ou non cumulatif, le taux, le montant ou la méthode de calcul et les modalités de paiement des dividendes seront établis dans les statuts de modification pertinents. Advenant la dissolution de la Société, le partage de ses biens lors de sa liquidation ou la distribution de la totalité ou d'une partie de ses actifs parmi les actionnaires, les détenteurs d'actions privilégiées d'une série particulière reçoivent, en numéraire ou en biens et avant toute distribution aux détenteurs d'actions ordinaires, une somme maximale égale à la valeur de la contrepartie versée à l'égard de telles actions émises et en circulation.

7. DIVIDENDES

La Société n'a versé aucun dividende relativement à ses actions ordinaires depuis sa constitution et prévoit continuer à réinvestir ses bénéfices futurs afin de supporter sa croissance.

8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX inc. sous le symbole « HEO », et à la Bourse Alternext d'Euronext NYSE à Paris sous le symbole « ALHEO ».

Le tableau ci-dessous présente les cours de clôture à la Bourse de croissance TSX inc., au Canada, des actions ordinaires pour chaque mois de l'exercice financier terminé le 30 juin 2010 ainsi que le nombre d'actions transigées sur une base mensuelle.

Mois	Cours de clôture maximal	Cours de clôture minimal	Volume
Juillet 2009	0,70 \$	0,55 \$	930 032
Août 2009	0,64 \$	0,57 \$	327 900
Septembre 2009	0,63 \$	0,56 \$	437 523
Octobre 2009	0,64 \$	0,57 \$	2 775 117
Novembre 2009	0,70 \$	0,57 \$	1 628 860
Décembre 2009	0,58 \$	0,51 \$	535 893
Janvier 2010	0,77 \$	0,52 \$	1 733 073
Février 2010	0,73 \$	0,58 \$	2 296 038
Mars 2010	0,59 \$	0,50 \$	2 079 177
Avril 2010	0,60 \$	0,54 \$	719 881
Mai 2010	0,57 \$	0,37 \$	526 590
Juin 2010	0,47 \$	0,39 \$	250 835

Le tableau ci-dessous présente les cours de clôture à la Bourse Alternext d'Euronext NYSE à Paris, France pour chaque mois de l'exercice financier terminé le 30 juin 2010 ainsi que le nombre d'actions transigées sur une base mensuelle.

Mois	Cours de clôture maximal	Cours de clôture minimal	Volume
Juillet 2009	0,44 €	0,37 €	254 977
Août 2009	0,44 €	0,37 €	138 004
Septembre 2009	0,41 €	0,37 €	310 589
Octobre 2009	0,41 €	0,38 €	679 168
Novembre 2009	0,41 €	0,37 €	141 233
Décembre 2009	0,39 €	0,33 €	216 745
Janvier 2010	0,48 €	0,35 €	282 220
Février 2010	0,47 €	0,38 €	213 845
Mars 2010	0,42 €	0,39 €	134 305
Avril 2010	0,44 €	0,40 €	137 620
Mai 2010	0,40 €	0,34 €	121 218
Juin 2010	0,38 €	0,34 €	77 196

9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

9.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente les administrateurs de la Société, leur lieu de résidence, les postes qu'ils occupent dans la Société, leur occupation principale, l'année depuis laquelle ils exercent leur mandat en tant qu'administrateurs et le nombre d'actions à droit de vote détenues à titre de propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle, en date du 30 juin 2010 et en date du 21 septembre 2010 :

Nom et lieu de résidence	Occupation principale	Poste occupé dans la Société	Administrateur depuis	Nombre d'actions au 30 juin 2010	Nombre d'actions au 21 septembre 2010
Frédéric Dugré Québec (Québec), Canada	Président et chef de la direction, H ₂ O Innovation	Président, chef de la direction et administrateur	12 janvier 1999	324 074	324 074
Philippe Gervais ⁽¹⁾⁽²⁾ Montréal (Québec), Canada	Conseiller principal, Groupe Capital Hill (entreprise de relations gouvernementales)	Président du conseil d'administration	19 décembre 2001	54 446	54 446
John G. Booth ⁽¹⁾	Avocat et partenaire de	Administrateur	12 janvier 1999	302 228	302 228

Londres, Royaume-Uni	JAS Financial Products L.P. entreprise faisant affaire sous le nom Conservation Finance International (fonds spéculatif de conservation)				
André Duquenne ⁽¹⁾⁽²⁾ Montréal (Québec), Canada	Président, T2ic inc. (société de services spécialisée en transfert technologique et recherche de financement)	Administrateur	2 décembre 2004	17 000	17 000
Élaine C. Phénix ⁽¹⁾⁽²⁾ Montréal (Québec), Canada	Présidente, Phénix Capital Inc. (société de génie-conseil en planification financière)	Administratrice	6 décembre 2006	37 000	37 000
Richard A. Hoel, Minneapolis, Minnesota, États-Unis	Investisseur et avocat – Actionnaire, Winthrop & Weinstine P.A. (cabinet d'avocats)	Administrateur	10 juillet 2008	8 371 214	8 371 214
Lisa Henthorne, Tampa, Floride, États-Unis	Chef de la direction technologique de Water Standard (compagnie de dessalement d'eau)	Administrateur	12 juillet 2010	0	0
⁽¹⁾ Membre du Comité de vérification.					
⁽²⁾ Membre du Comité de régie, rémunération et risques					
⁽³⁾ Information transmise par chaque administrateur					

Les administrateurs sont élus annuellement par les actionnaires. Leur mandat prend respectivement fin au moment de l'élection de leur successeur, à moins que l'administrateur ne démissionne ou que son poste devienne vacant par suite d'un décès, d'une destitution ou de toute autre cause.

Depuis les cinq (5) dernières années, tous les administrateurs de la Société ont occupé la fonction principale indiquée à côté de leur nom, sauf dans les cas suivants :

- Frédéric Dugré a été nommé président et chef de la direction par le conseil d'administration de H₂O Innovation le 10 juillet 2008. Auparavant, il avait occupé le poste de vice-président exécutif, de chef de la direction financière et de chef de l'exploitation de H₂O Innovation depuis le 12 janvier 1999; et
- Lisa Henthorne occupe le poste de chef de la direction technologique de Water Standard depuis janvier 2009. Elle a précédemment travaillé en tant que directrice du dessalement à l'international pour CH2M HILL de juillet 2004 à décembre 2008.

En tant que groupe, les administrateurs de la Société détenaient, au 21 septembre 2010, 9 105 962 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 15,15 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

9.2 Membres de la haute direction

Le tableau suivant présente les membres de la haute direction de la Société, leur lieu de résidence, leur occupation principale, la date depuis laquelle ils exercent leur mandat en tant que membres de la haute direction et le nombre d'actions à droit de vote détenues à titre de propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle, en date du 30 juin 2010 et en date du 21 septembre 2010 :

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Membre de la haute direction depuis	Nombre d'actions au 30 juin 2010 ⁽¹⁾	Nombre d'actions au 21 septembre 2010 ⁽¹⁾
Frédéric Dugré Québec (Québec), Canada	Président et chef de la direction	12 janvier 1999	324 074	324 074
James Peterson Minnetonka, Minnesota, États-Unis	Chef de l'exploitation	3 juillet 2008	2 808 386	2 808 386
Annie Lemieux St-Jean-Chrysostome (Québec), Canada	Chef de la direction financière	19 octobre 2007	9 400	9 400

Marc Blanchet Québec (Québec), Canada	Directeur aux affaires juridiques et secrétaire corporatif	27 février 2007	24 400	24 400
⁽¹⁾ Information transmise par chaque dirigeant				

Depuis les cinq (5) dernières années, tous les administrateurs de la Société ont occupé la fonction principale indiquée à côté de leur nom, sauf dans les cas suivants :

- Frédéric Dugré a été nommé président et chef de la direction par le conseil d'administration de H₂O Innovation le 10 juillet 2008. M. Dugré est l'un des fondateurs de H₂O Innovation. Auparavant, il avait occupé le poste de vice-président exécutif, de chef de la direction financière et de chef de l'exploitation de H₂O Innovation depuis le 12 janvier 1999.
- James Peterson a été nommé Chef de l'exploitation de H₂O Innovation le 10 juillet 2008. Auparavant, il a occupé le poste de président et membre de la haute direction d'Itasca Systems Inc. à partir du 13 janvier 2003. M. Peterson s'est joint à H₂O Innovation après l'acquisition d'Itasca Systems, Inc., réalisée le 3 juillet 2008.
- Annie Lemieux a été nommée chef de la direction financière de H₂O Innovation le 10 juillet 2008. Elle a occupé le poste de directrice des finances d'H₂O Innovation du 19 octobre 2007 au 10 juillet 2008. Avant 2007, elle a occupé divers postes de direction pour d'autres compagnies publiques ou privées manufacturières. Madame Lemieux est diplômée de l'Université Laval en administration des affaires et a obtenu le titre de comptable agréée en 1992.
- Marc Blanchet a été nommé secrétaire corporatif de H₂O Innovation le 4 décembre 2008. Marc Blanchet s'est joint à H₂O Innovation le 27 février 2007 à titre de directeur des affaires corporatives et juridiques. Avant de se joindre à la Société, M. Blanchet a travaillé comme avocat en droit corporatif dans des cabinets privés à Québec et à Paris, en France. M. Blanchet a été admis au Barreau du Québec en 2003.

En tant que groupe, les membres de la haute direction détenaient, au 21 septembre 2010, 3 166 260 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 5,27 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

9.3 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sous réserve de ce qui est déclaré ci-dessous, aucun administrateur, membre de la haute direction de la Société ou actionnaire principal de la Société pouvant avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société, n'est, ni n'a été, au cours des dix (10) exercices précédant la date de cette notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction, y compris chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui : i) pendant qu'il exerçait cette fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance refusant le droit à ladite société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance refusant le droit à ladite société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs prononcée après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction, iii) a, pendant que cette personne occupait des fonctions d'administrateur ou de membre de la haute direction, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de celui-ci, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs; ou iv) a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs.

De plus, aucun dirigeant ou administrateur de la Société ni aucun actionnaire de la Société détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société ne s'est vu imposer; des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation canadienne en valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité de réglementation; ni d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable lorsqu'il prend une décision en matière de placement.

Le 19 novembre 2002, la Commission des valeurs mobilières du Québec a prononcé, à la demande de la direction, une ordonnance d'interdiction d'opérations visant Frédéric Dugré, John Booth et Philippe Gervais, empêchant ces derniers de réaliser, directement ou indirectement, des opérations liées aux titres de la Société, en raison du fait que la Société accusait un retard dans la production de ses états financiers annuels et du rapport annuel sur l'état financier terminé le 30 juin 2002, à la suite du changement des vérificateurs de la Société. L'ordonnance d'interdiction d'opérations a été levée le 19 décembre 2002.

André Duquenne était administrateur de Bigknowledge Enterprises Inc., une société publique constituée sous la *Loi sur les compagnies* (Québec), dont les actions ordinaires ont été inscrites à la Bourse de croissance TSX de juin 2005 à novembre 2005. Bigknowledge Inc. a déclaré faillite en novembre 2005. André Duquenne était également administrateur de

Groupe Conseil Omnitech Inc., une société ouverte constituée sous la *Loi sur les compagnies* (Québec), dont les actions ordinaires ont été inscrites à la Bourse de croissance TSX de janvier 2006 à septembre 2007. Groupe Conseil Omnitech Inc. a cédé ses actifs en faveur de ses créiteurs dans le cadre des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

10. POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Sous réserve de certaines poursuites découlant du cours normal des activités, la Société ne fait l'objet d'aucune poursuite qui pourrait avoir une incidence défavorable importante, individuellement ou dans l'ensemble, sur l'entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société, de même que toute personne qui est le véritable propriétaire ou qui, directement ou indirectement, détient ou contrôle plus de dix pour cent (10 %) de n'importe quel type ou série de valeurs mobilières avec droit de vote de la Société émises et en circulation, ou n'importe quel de leurs associés ou affiliés, ont pris part aux transactions suivantes qui ont eu une incidence importante sur la Société :

Exercice financier terminé le 30 juin 2010 :

- Le 29 juin 2010, la Société a réalisé un placement privé sans l'entremise d'un courtier avec un groupe d'investisseurs privés, dans lequel participent M. Richard A. Hoel, administrateur de la Société et détenteur de plus de 10 % des actions ordinaires, et M. James L. Peterson, chef de l'exploitation de la Société, chacun souscrivant à hauteur respective de 2 000 000 et 235 295 actions ordinaires. M. Hoel et M. Peterson ont été traités comme tous les autres prêteurs dans le cadre de ce placement privé et n'ont reçu aucune rémunération spéciale en vertu de cette transaction. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour ainsi que dans un communiqué de presse daté du 29 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et dans une déclaration de changement important datée et déposée sur SEDAR le 30 juin 2010.

Exercice financier terminé le 30 juin 2009 :

- Le 4 juin 2009, la Société a réalisé un placement privé de 2,75 M\$ de reçu de souscription qui ont été convertis en unités étant composées d'une action ordinaire dans le capital-actions de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire le 17 juin 2009. M. Richard Hoel, administrateur de la Société et actionnaire détenant plus de 10 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation, et M. James Peterson, chef de l'exploitation de la Société, ont tous deux participé à ce placement privé en souscrivant respectivement à 485 000 et 165 000 reçus de souscription. M. Hoel et M. Peterson ont été traités comme tous les autres souscripteurs de ce placement privé et n'ont reçu aucune rémunération spéciale en vertu de cette transaction. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 19 juin 2009, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 19 juin 2009.
- Le 30 juin 2009, la Société a obtenu un financement par emprunt de 2,5 M\$. M. Richard Hoel, administrateur de la Société et actionnaire détenant plus de 10 % des actions ordinaires de la Société, et M. James Peterson, chef de l'exploitation de la Société, ont tous deux participé à ce financement. M. Hoel et M. Peterson ont conclu des conventions de prêt avec la Société, selon lesquelles le montant en capital des prêts de 201 502,08 \$ et de 80 609,97 \$, respectivement, porte intérêt à raison d'un taux annuel de 11 %, remboursable en versements égaux à effectuer du 1^{er} juin 2010 au 1^{er} juin 2014. À titre de contrepartie additionnelle versée aux prêteurs en vertu de ce financement, la Société a émis un total de 1 250 000 bons de souscription d'action ordinaire, soit un demi-bon de souscription par dollar canadien prêté. M. Hoel et M. Peterson ont été traités comme tous les autres prêteurs dans le cadre de ce financement et n'ont reçu aucune rémunération spéciale en vertu de cette transaction. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 30 juin 2009, accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR le 30 juin 2009.

12. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Au Canada, l'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc., qui tient le registre des actions ordinaires de la Société dans ses bureaux situés à Montréal, au Québec.

En Europe, l'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres de la Société est la Société Générale Securities Services (France), qui tient le registre des actions ordinaires de la Société dans ses bureaux situés à Paris, en France.

13. CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats conclus par la Société au cours du dernier exercice financier relève de la gestion courante, à l'exception des opérations suivantes :

- Accord de coentreprise avec Chembond Chemicals Limited en date du 1^{er} février 2010, relativement à la constitution de H₂O Innovation India Limited. Dans le cadre de cet accord de coentreprise, H₂O Innovation détient 49 % de H₂O Innovation India Limited. Cette transaction est également décrite à la Section 4.2 de la présente Notice annuelle et plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 1^{er} février 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour.
- Ententes de souscription pour la réalisation, le 29 juin 2010, d'un placement privé de 2,1 M \$ d'actions ordinaires dans le capital social de la Société. Cette transaction est également décrite à la Section 4.2 de la présente Notice annuelle et plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2010 disponible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour ainsi que dans un communiqué de presse daté du 29 juin 2010 disponible sur le site Web de la Société et dans une déclaration de changement important datée et déposée sur SEDAR le 30 juin 2010.

14. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 2010, les vérificateurs de la Société étaient Pricewaterhouse Coopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, à leurs bureaux de Québec. Les vérificateurs sont indépendants en conformité avec les règles afférentes au Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

15. COMITÉ DE VÉRIFICATION

15.1 Généralités

Formé de trois administrateurs, le comité de vérification du conseil d'administration est responsable de faire rapport sur certains aspects de la gestion de la Société, à la demande du conseil d'administration.

15.2 Mandat du Comité de vérification

Le mandat du comité de vérification est joint en annexe A de la présente notice annuelle.

15.3 Composition

Les membres du comité de vérification du conseil d'administration sont :

M^{me} Élane C. Phénix (présidente)
 M. Richard Hoel
 M. André Duquenne
 M. Philippe Gervais

Chacun de ces membres est indépendant et compétent dans le domaine financier.

Élane C. Phénix, diplômée d'un baccalauréat ès arts du Collège Jean de Brébeuf, détient le titre de Fellow de l'Institut Canadien des Valeurs Mobilières et un certificat universitaire du Collège des administrateurs de sociétés la désignant comme un administrateur de sociétés certifié. M^{me} Phénix possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le marché de capitaux canadiens notamment à titre de première vice-présidente en syndication chez Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. (aujourd'hui Financière Banque Nationale Inc.) et première vice-présidente en développement du capital à la Bourse de Montréal. Depuis 1999, M^{me} Phénix est conseillère en gestion des actifs et présidente de Phénix Capital inc. Au cours de sa carrière, M^{me} Phénix a siégé sur de nombreux conseils d'administration d'entreprises et d'associations tant privées que publiques et a été membre de plusieurs comités de vérification et de gouvernance. Mme Phénix est présentement membre de sept (7) conseils d'administration, incluant les conseils d'administration du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, de RBC Asset Management Inc., et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, et siège sur plusieurs comités de gouvernance et de vérification.

Richard A. Hoel, diplômé d'un doctorat de l'école de droit de Harvard ainsi que d'un baccalauréat en économie de l'Université Hamline au Minnesota, est un fondateur partenaire du cabinet d'avocats Winthrop & Weinstine composé de près de 85 conseillers juridiques. En tant qu'avocat, il a représenté principalement une clientèle industrielle et entrepreneuriale, plus particulièrement lors de l'achat, la vente ainsi que la restructuration de différentes compagnies. En plus de sa pratique en droit, monsieur Hoel a été propriétaire, directeur et investisseur d'un grand nombre de compagnies dans diverses industries. Il s'est spécialisé tout au long de sa carrière dans les problématiques de taxes, de sécurité et de réglementation associées aux processus d'acquisition et de restructuration. Richard A. Hoel a aussi été vice-président du conseil d'administration ainsi que fiduciaire de l'Université Hamline et ce, durant plusieurs années.

M. André Duquenne détient une maîtrise en administration de l'ENAP (École nationale d'administration publique) et une formation militaire en aéronautique. Administrateur professionnel, M. Duquenne possède quatorze (14) ans d'expérience en capital de risque au cours desquelles il a mis sur pied une soixantaine de sociétés de technologies. Depuis 2004, André Duquenne est président de T2ic, une entreprise de services en transferts de technologies, Innovation Capital. Au cours de sa carrière, André Duquenne a siégé à nombre de conseils d'administration d'entreprises publiques, dont les suivantes :

Cognicase Inc. (TSX et NASDAQ), Positron Fiber System Corporation (NYSE), Tecsys Inc. (TSX), Ad Opt Technologie Inc. (TSX) et Toon Boom Technologies Inc. et il a aussi œuvré au sein de plusieurs compagnies privées et associations.

Philippe Gervais a obtenu un baccalauréat en science économique de l'Université de Montréal en 1988. De 1988 à 1992, il a travaillé au ministère du revenu national à titre d'assistant spécial responsable de la mise en place de la TPS. Il a aussi occupé les fonctions d'assistant de direction du ministère des travaux publics et des services gouvernementaux fédéral puis à titre d'attaché politique du vice-premier ministre et président du conseil du trésor du Québec. En 1994, M. Gervais a joint Capital Hill Group, une firme de relation gouvernementale à titre de conseiller principal. Sa vaste expérience a été mise à profit lors de modifications législatives, questions de positionnement stratégique et afin de faciliter la vente de biens et services aux gouvernements au Canada et à l'étranger.

15.4 Honoraires du vérificateur

Au cours des deux derniers exercices, les honoraires présentés ci-dessous ont été payés par la Société à ses vérificateurs externes pour les services qu'ils ont rendus :

Honoraires	Exercice financier terminé le 30 juin 2010	Exercice financier terminé le 30 juin 2009
1. Honoraires de vérification ⁽¹⁾	112 450 \$	67 500 \$
2. Honoraires pour services liés à la vérification ⁽²⁾	64 590 \$	91 265 \$
3. Honoraires liés à la fiscalité ⁽³⁾	82 302 \$	64 858 \$
Total des honoraires	259 342 \$	223 623 \$

⁽¹⁾ Les honoraires de vérification comprennent tous les honoraires versés relativement à des services de vérification, soit les services professionnels fournis par les vérificateurs de la Société aux fins de la vérification des états financiers annuels de la Société et ceux des filiales de la Société et de l'examen des états financiers trimestriels de la Société ainsi que les services habituellement fournis par les vérificateurs externes de la Société relativement aux dépôts et aux engagements prévus par la loi ou par un règlement;

⁽²⁾ Les honoraires pour services liés à la vérification comprennent le total des honoraires facturés pour des services de certification et des services connexes fournis par les vérificateurs externes de la Société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les « Honoraires de vérification »;

⁽³⁾ Les honoraires liés à la fiscalité comprennent le total des honoraires facturés pour des services professionnels fournis par les vérificateurs externes de la Société en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale.

15.5 Politiques et procédures d'approbation préalable

Selon le mandat du comité de vérification fourni à l'annexe A des présentes, le comité de vérification a la responsabilité d'approuver la nomination du vérificateur. Ce mandat interdit à la Société de recourir aux vérificateurs externes pour obtenir des services non liés à la vérification sans l'approbation préalable du comité de vérification.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont fournis sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La circulaire d'information de la Société publiée pour la réunion annuelle des actionnaires qui se tiendra le 10 novembre 2010, présente des renseignements supplémentaires, y compris sur la rémunération et l'endettement des directeurs et des membres de la haute direction, les principaux détenteurs des valeurs mobilières de la Société et les valeurs mobilières autorisées selon le plan de rémunération à base de titres de participation. On peut également obtenir des renseignements supplémentaires dans les états financiers et l'analyse de la direction de la Société relativement à l'exercice financier terminé le 30 juin 2010, ou en envoyant une demande de renseignements au Bureau des relations avec les investisseurs au 420, boulevard Charest Est, bureau 240, Québec (Québec) G1K 8M4.

Annexe « A » : MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Formé de trois administrateurs, le comité de vérification (le « Comité ») du conseil d'administration est responsable de faire rapport sur certains aspects de la gestion de la Société, à la demande du conseil d'administration. Tous les membres du comité de vérification devraient posséder une connaissance suffisante pour être capables de lire et de comprendre des états financiers. Au moins un des membres du Comité devrait avoir des « compétences comptables ou financières connexes » acquises dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience comparable qui lui a permis d'acquérir des compétences, y compris avoir occupé un poste de directeur, de directeur financier ou de dirigeant assumant des responsabilités financières, et être en mesure d'analyser et de comprendre un ensemble complet d'états financiers.

Les membres du Comité sont renommés chaque année par le conseil à la première réunion du conseil suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou à une autre réunion, lorsqu'un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme aussi un président parmi les trois administrateurs choisis.

Le conseil d'administration conserve la pleine autorité et le pouvoir d'accomplir toutes les actions légales et les actes qui ne sont pas exigés par la loi ou devant être accomplis par les actionnaires de la Société ou d'une autre façon.

Tous les administrateurs agiront honnêtement et en toute bonne foi dans l'objectif des meilleurs intérêts de la Société et exerceront le soin, la diligence et l'habileté qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

Définition des responsabilités

Dans l'exécution de ses responsabilités, le comité de vérification du conseil aura les responsabilités spécifiques suivantes :

1. La surveillance des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes de la Société, lesquelles se rapportent directement au Comité, ainsi que l'approbation des conditions des mandats de services comptables, de vérification et autres, conformément aux lois et aux règlements de la ou des bourses et organismes réglementant les valeurs mobilières, auprès desquels la Société inscrit ses valeurs mobilières;
2. L'obtention d'un rapport annuel des vérificateurs externes, décrivant tous les services et comprenant toutes les dépenses pertinentes fournies à la Société, y compris celles qui ne sont pas liés à la vérification interne;
3. L'approbation au préalable de tout service non lié à la vérification devant être fourni à la Société, le cas échéant;
4. L'analyse de la compétence et de la conformité du personnel de comptabilité pour dégager la responsabilité de la Société envers les organismes de réglementation nécessaires, en consultation avec le PDG, le directeur financier et les vérificateurs externes;
5. L'évaluation du rendement des vérificateurs indépendants et le comblement de toute absence de service du vérificateur indépendant entre les assemblées générales des actionnaires de la Société;
6. La recommandation, aux actionnaires de la Société, pour leur approbation conformément aux lois en vigueur, de la nomination annuelle ou, le cas échéant, du licenciement des vérificateurs indépendants de la Société;
7. La préparation, en consultation avec la direction et les vérificateurs externes, du plan annuel de vérification afin d'établir le travail à être accompli par les vérificateurs et la surveillance de certains aspects du contrôle interne de la Société;
8. La surveillance de la fiabilité et de l'intégrité des principes et des pratiques comptables suivis par la direction, des états financiers et d'autres rapports financiers, ainsi que des pratiques de divulgation suivies par la direction;
9. La rencontre en privé des vérificateurs externes sur une base annuelle ou à tout moment jugé nécessaire afin de passer en revue les observations faites dans le cadre de la vérification interne;
10. L'analyse et la recommandation pour approbation des états financiers annuels consolidés et vérifiés de la Société, l'approbation des états financiers trimestriels consolidés et non vérifiés de la Société, et ce, conformément aux lois en vigueur;
11. L'examen de toute plainte formulée par des tiers, par les ministères du Revenu, etc., et l'établissement de leur incidence réelle ou potentielle sur les résultats de la Société en s'assurant que des notes appropriées sont inscrites aux états financiers;
12. L'analyse et la recommandation pour l'approbation des prospectus, des bulletins annuels d'information, des rapports annuels ou d'autres rapports, selon le cas, y compris les circulaires de procuration et avis de procuration envoyés aux actionnaires de la Société. La revue des discussions et des analyses faites par les membres de la direction de la situation financière et des résultats de l'exploitation et de tout autre document touchant une divulgation matérielle, telle qu'établie par le Conseil de temps à autre;
13. Tout autre sujet déterminé par le Conseil;
14. Rapport au conseil d'administration à chacune de ses réunions, de manière opportune et régulière.

Général

Dans la réalisation de ses devoirs et de ses responsabilités, le comité de vérification devrait être pleinement diligent dans la surveillance qu'il exerce afin d'éviter la fraude ou les abus. En conséquence, le Comité peut mener des examens, des études et des enquêtes, et engager des conseillers juridiques, financiers ou autres, aux frais de la Société, selon des fréquences et des conditions que le conseil d'administration juge appropriées.